



815 route des Partenses  
40 250 CAUPENNE

**ACCORD CADRE– PROCEDURE ADAPTEE :**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION - (R.C)**

Pièce n°2

**MARCHÉ DE PRESTATION DE TRANSFERT DES EMBALLAGES  
ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DU SIETOM**

Réf CS-2026-04

**Article 1°: Acheteur – pouvoir adjudicateur**

**SIETOM DE CHALOSSE** - 815 Route des Partenses - 40250 CAUPENNE

Tél. : 05.58.98.57.57. / Fax : 05.58.98.49.88 / Courriel : [accueil@sietomdechalosse.fr](mailto:accueil@sietomdechalosse.fr)

Le SIETOM de Chalosse est représenté par sa Présidente en vertu de la délibération du Comité syndical en date du 19 mai 2025.

**Article 2°: Objet et étendue de la consultation**

**1. Objet :**

La présente consultation concerne les prestations de transport d'emballages recyclables issus de la collecte sélective du SIETOM vers le centre de tri pour l'année 2027 et selon les décisions de reconduction du marché pour 2028 et 2029.

**2. Allotissement :**

Le présent marché n'est pas alloti.

**3. Mode de passation :**

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article L2123-1 de la commande publique en raison d'un montant estimatif total hors taxe inférieur aux seuils européens pour un marché de services.

**4. Type de contrat :**

Le contrat est conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire (attribution à un seul opérateur économique) en application de l'article L2125-1 du code de la commande publique sur la base de quantité annuelle conformément à l'article R2162-4 du code de la commande publique. L'accord-cadre est exécuté par bons de commande en application des articles L2125-1, R2162-8, R2162-13, R2162-14 et R2162-4 du code de la commande publique

L'accord cadre ne prévoit pas de minimum et fixe comme maximum le montant de 210.000 € HT pour la durée de la prestation (reconductions incluses).

L'accord cadre fixe toutes les modalités contractuelles et les bons de commandes déterminent les quantités de prestation à exécuter sans remise en concurrence.

Une clause de réexamen est prévue au CCAP du marché.

## 5. Etendue de la prestation :

### Lieu de réalisation des prestations :

Les prestations à réaliser concernent des transferts de matériaux dits « non-fibreux » issus de la collecte sélective du SIETOM.

Le transfert consiste au transport des emballages à trier depuis le SIETOM (lieu de chargement) vers le centre de tri (destination).

Le lieu de chargement est situé au SIETOM, 815 route des Partenses, 40250 Caupenne. Le SIETOM assurera le chargement sur son site.

Le lieu de destination est le centre de tri des emballages ménagers de Canopia, 110 Avenue Henri de Navarre, 64100 Bayonne (France).

Les quantités de prestations à réaliser et leurs désignations seront indiquées sur chaque bon de commande trimestriel à titre prévisionnel. Le CCTP précise les modalités de chargement et transport.

### Synthèse des prestations

| Véhicule | Matière transportée | Lieu livraison       | Tonnage annuel | Nb transferts par an | Fréquence enlèvements      |
|----------|---------------------|----------------------|----------------|----------------------|----------------------------|
| FMA      | Emballages ménagers | Canopia Bayonne (64) | 1200 T         | 2606                 | 5 transferts hebdomadaires |

Les transferts sont à réaliser en FMA (fond mouvant) équipés de filet pour éviter les envois.

Le lieu de chargement est le site des Partenses du SIETOM à Caupenne (40). Les chargements sont réalisés par le SIETOM dans le cadre d'horaires spécifiques.

Le volume du FMA devra être adaptée à la plus grande capacité autorisée réglementairement.

## 6. Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

## 7. Nomenclature :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                          |
|----------------|--------------------------------------|
| 90500000       | Services liés aux déchets et ordures |

## Article 3°: Condition de consultation

### 1. Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de réception des offres.

**2. Forme juridique du groupement :**

L'offre sera présentée par un seul opérateur économique ou par un groupement d'opérateurs économiques. Dans le cas d'un groupement, les candidats devront indiquer si le groupement solidaire ou conjoint ainsi que le mandataire désigné.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même opérateur économique ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement.

**3. Mesures environnementales, mesures de sécurité et RGPD :**

Les services du SIETOM sont certifiés ISO14001 à ce titre il communique sa politique environnementale ainsi que ces AES (aspects environnementaux significatifs) à l'ensemble de ses agents et entreprises prestataires.

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations. L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

Conformément au RGPD (règlement européen sur la protection des données personnelles), le SIETOM informe dans le cadre de ce marché les sous-traitants des modalités d'application dès lors que la prestation comprend des données personnelles ou nécessite un traitement de données personnelles (voir CCAP).

**Article 4°: Conditions relatives au contrat****1. Durée du contrat ou délai d'exécution :**

En référence au C.C.A.P, la durée du contrat prévoit une exécution à compter du 1/1/2027.

La durée initiale du marché est de 12 mois/

Le marché comprend 2 possibles reconduction de 12 mois chacune selon la décision de reconduction prises par la personne publique.

La durée maximale possible du contrat est de 36 mois (2 reconductions incluses).

**2. Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Les modalités de paiement et de financement sont indiquées dans le CCAP de ce marché.

**Article 5°: Contenu du dossier de consultation**

Les candidats ne peuvent apporter aucune modification aux dispositions contenues dans l'ensemble des documents composant le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E).

Le DCE comprend les pièces suivantes :

| N° de pièce du DCE | Pièce du DCE                                                            | Abréviation |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1                  | Avis d'Appel à Concurrence                                              | AAC         |
| 2                  | Règlement de consultation                                               | RC          |
| 3                  | Cahier des Clauses Administratives Particulières                        | CCAP        |
| 4                  | Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses éventuelles annexes. | CCTP        |
| 5                  | Bordereau des Prix Unitaires<br>Détail des Quantités Estimatives        | BPU/DQE     |

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) peut être retiré par les candidats à compter du jour de parution de l'Avis d'Appel à Concurrence (A.A.C).

Les candidats ne peuvent apporter aucune modification aux dispositions contenues dans l'ensemble des documents composant le D.C.E.

**Ce marché fait l'objet d'une consultation uniquement par procédure dématérialisée.**

Aussi, il est à télécharger sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics : <https://demat-ampa.fr>

*Modalités de téléchargement gratuit du DCE : depuis le site <https://demat-ampa.fr>, cliquer dans la rubrique « Marchés publics » puis, dans celle relative aux consultations, sur la rubrique « Rechercher ». La page concernant les avis d'appel public à la concurrence s'ouvrira et, pour la consultation voulue, cliquez sur le lien « Télécharger le dossier de consultation ».*

*Les candidats téléchargeant ce DCE seront particulièrement attentifs à bien renseigner le champ « e-mail ». En effet, dans la cadre de la dématérialisation de cette procédure, la collectivité informera les candidats par mail des éventuelles modifications sur le DCE et avis. La validité de l'adresse électronique déclarée est de la responsabilité du candidat.*

*Le site et la hotline fournissent toute l'aide nécessaire pour assurer le retrait d'un DCE et du dépôt d'une candidature.*

**Aucun envoi de DCE sur support physique électronique n'est autorisé. Seuls les dossiers de candidature déposés sur la plateforme [marchespublics.landespublic.org](https://marchespublics.landespublic.org) seront étudiés.**

## Article 6°: Modification de détail

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation des entreprises. Celles-ci seront communiquées au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date fixée pour la remise des offres est modifiée, la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date.

## Article 7°: Présentation et modalités de remise des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

### 1. Documents à produire :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**a. Pièces de la candidature (article R2143-3 du code de la commande publique) :**

- Renseignements relatifs à la situation juridique de l'entreprise :

Pour présenter sa candidature, il utilisera un des formulaires<sup>1</sup> suivants :

- DC1 (lettre de candidature),
- DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)
- DUME (Document Unique de Marché Européen) informant de la situation juridique de l'entreprise.

Tout autre document rédigé sur papier libre devra reprendre intégralement les éléments figurant dans l'imprimé DC1.

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

- Renseignements relatifs à la capacité économique et financière de l'entreprise :

Une preuve d'assurance pour les risques professionnels devra être fournie. L'attestation d'assurance garantira notamment les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par et pendant la prestation ;

L'entreprise attestera par déclaration des moyens matériels et humains dont elle dispose pour la réalisation de contrats de la nature de l'objet du présent marché.

- Renseignements relatifs aux références professionnelles de l'entreprise :

Un document attestant de 5 à 10 références de réalisation au cours des 3 dernières années en rapport avec l'objet du marché où figure le montant, la date et le destinataire (public ou privé).

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'acheteur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours ouvrés.

L'offre présentée par une seule entreprise ou par un groupement devra indiquer les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra aussi indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Conformément à l'article, R 2143-6 du code de la commande publique, les candidats devront joindre une traduction en français de toute pièce rédigée en langue étrangère.

---

<sup>1</sup> Des formulaires type DC1 ou DC2 peuvent être obtenus gratuitement sur le portail du Ministère de l'économie et des finances (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>).

Ils doivent IMPERATIVEMENT être à jour de la réforme des marchés publics (31 mars 2016 au minimum). Seuls les formulaires ministériels relatifs aux marchés publics à jour de la réforme de la commande publique sont admis dans la présente consultation. Il est recommandé aux candidats qui utilisent ces formulaires de lire les notices explicatives jointes à ces formulaires (également sur le site internet ministériel précité) afin de les renseigner dans les meilleures conditions.

**b. Pièces de l'offre :**

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                          | N° de pièce du DCE | Signature par le candidat |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------|
| Acte d'engagement.                                                                                                                                                                                                                                                | 6                  | Complété, Daté, signé     |
| Bordereau des Prix Unitaires / Détail des Quantités Estimatives. (BPU / DQE)                                                                                                                                                                                      | 5                  | Complété, daté, signé     |
| Attestation et habilitations techniques :<br>- Attestation d'assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par et pendant la prestation ;<br>- Récépissé de déclaration pour l'exercice de transport de déchets par route             |                    | Non                       |
| Références et liste des collectivités clientes ainsi que des exemplaires de réalisations similaires à celle en objet de cette consultation sur les 3 dernières années.                                                                                            |                    | Daté                      |
| Procédures, liste matériel et produit permettant à l'entreprise de réaliser sa prestation dans le respect de l'environnement et faire face à un risque de déversement dans le milieu naturel, risque incendie ou tout autre incident.                             |                    | Daté, signé               |
| Procédures métier lui permettant de réaliser ses prestations.                                                                                                                                                                                                     |                    | Daté, signé               |
| Dossier technique : tout document que le candidat jugera utile de fournir pour l'appréciation de son offre technique et commerciale notamment relatif à sa flotte de véhicule, le type de benne et protection contre les envols, ses démarches environnementales. |                    | Non                       |

**2. Présentation des variantes :**

Variante non autorisée pour ce marché.

**3. Visites sur site :**

Sans objet pour ce marché.

**Article 8°: Conditions d'envoi et de remise des offres**

Les offres devront être entièrement téléchargées sur la plateforme « demat-ampa » avant la date et l'heure limites de réception des offres, soit le **27/11/2026 à 16h.**

Les candidats sont informés que le dépôt de leur offre dans les conditions prescrites par le présent document, vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué (signature de l'acte d'engagement voir infra). Tout défaut de signature du futur marché, retard ou réticence à signer ce dernier, exposant l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

**1. Transmission des plis sous format papier :**

La transmission d'offre papier pour ce marché n'est pas autorisée.

**2. Transmission des plis par voie électronique :**

Les candidats devront déposer leur candidature et leur offre en ligne par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

La taille maximale des plis acceptés par la plateforme de dématérialisation est de 20 Mo, pour chaque pli (candidature ou offre).

En cas de survenance d'un problème technique ou lié à l'utilisation de la plateforme, le candidat pourra obtenir une assistance d'urgence au moyen d'une hotline. De même, les candidats ont la possibilité de tester la configuration de leur poste de travail (pré-requis technique) afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique et de la mise à jour logicielle.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plateforme que les candidats sont invités à consulter.

- Demande de renseignements :

Les échanges pendant la procédure de passation d'un marché public sont dématérialisés et réalisés sur la plateforme <https://demat-ampa.fr> y compris pour les questions et réponses relatives à ce marché et pour les diverses notifications des décisions (lettre de rejet, etc...).

- Signature électronique :

La signature électronique de l'offre n'est pas obligatoire. Tout document nécessitant une signature devra toutefois être signé de manière manuscrite puis scanner ou dématérialisé.

Le dépôt de l'offre dans les conditions prescrites par le présent document vaut engagement à signer ultérieurement le marché qui sera attribué (la signature de l'acte d'engagement sera réalisée à l'issue de la période de consultation). Tout défaut de signature du futur marché, retard ou réticence à signer ce dernier, exposant l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

- Présentation des dossiers et format des fichiers :

Le pli doit contenir 2 dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre. Le fichier contenant les documents relatifs à la candidature doit s'intituler « candidature-intitulé du marché-nom de l'entreprise ». Le fichier contenant les documents de l'offre doit s'intituler « offre- intitulé du marché-nom de l'entreprise ».

Les formats acceptés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : pdf, doc, xls, ppt, odt, odp ainsi que les formats d'image jpg, png et html.

- Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Après le dépôt du pli sur la plateforme, un accusé de réception est adressé au candidat par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence. Pour l'horodatage, le fuseau horaire de référence est : GMT/UTC+1.

Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

- Copie de sauvegarde :

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, cette copie sera adressée au choix du candidat :

- Sur un support papier ou d'un support physique électronique. Dans ces deux cas, le support doit porter la mention « copie de sauvegarde », le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée ;
- Par voie électronique dans le même document de consultation.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

- Virus :

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification Virus :

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

- **Matérialisation :**

A l'issue de l'ouverture des plis, les candidatures et les offres pourront faire l'objet d'une matérialisation qui aura pour effet de transformer l'offre électronique en offre papier. L'offre ainsi matérialisée pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties si besoin.

## **Article 9°: Examen et attribution des candidatures et des offres**

### **1. Sélection des candidatures :**

Les candidatures conformes et recevables seront examinées à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **2. Sélection des offres :**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions précisées par les articles L. 2152-1 et R. 2152-6 du code de la commande avec un classement des offres suite à leur pondération au moyen des critères de sélection.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                 | Pondération |
|--------------------------|-------------|
| Prix                     | 60 %        |
| Qualité de la prestation | 40 %        |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **3. Négociation :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant présenté une offre dans le strict respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

L'objectif de cette négociation sera d'adapter aux mieux les offres des candidats à la demande et besoin de l'acheteur, d'optimiser la dépense et d'éviter les avenants ou litiges en cours d'exécution du marché.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

#### **4. Attribution et rejets des offres :**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue sur la base des critères pondérés énoncés en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations relatif à la régularité fiscale et sociale de son entreprise. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours ouvrés.

A défaut de réponse, l'offre sera rejetée et le pouvoir adjudicateur pourra retenir le cas échéant le candidat suivant dans les mêmes conditions.

##### **a. Rejet des offres non retenues :**

Une décision de rejet (par voie électronique via la plateforme) est notifiée aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue. Un délai de 11 jours est respecté entre la date à laquelle la décision de rejet est notifiée aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue et la date de signature du marché en référence à l'article R2182 du code de la commande publique.

##### **b. Attribution et notification de l'offre retenue :**

A l'issue de la procédure de consultation, l'acheteur public (pouvoir adjudicateur) transmettra à l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse un Acte d'Engagement (AE) établi suivant le modèle ATTRI-1 au vu des éléments du DCE, de l'offre du candidat et le cas échéant des négociations organisées.

Le candidat retenu complètera cet Acte d'Engagement et le renverra au pouvoir adjudicateur complété, daté et signé, le cas échéant complété des pièces justificatives exigées, et ce dans un délai de 5 jours ouvrables. Il devra à ce titre transmettre l'ensemble des pièces demandées.

Seul l'exemplaire de l'Acte d'Engagement (et les annexes prescrites par le règlement de consultation) ainsi établi sera signé par le titulaire du marché et le pouvoir adjudicateur à l'exclusion de tout autre document fourni par le pouvoir adjudicateur dans le dossier de consultation des entreprises.

La notification du marché au titulaire consistera en un envoi d'une copie du marché au candidat retenu. La date de notification est la date de réception de cette copie par le titulaire.

### **Article 10°: Renseignements complémentaires**

#### **1. Renseignements :**

Toute demande de renseignement complémentaire concernant cette consultation peut être adressée via la plateforme <https://demat-ampa.fr> dans l'espace réservé à cette consultation. La réponse du pouvoir adjudicateur ne pourra intervenir dans la limite de 5 jours avant la date limite de remise des offres notamment s'agissant de modifier une donnée d'un document du D.C.E.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié.

#### **2. Contacts SIETOM :**

Renseignements administratifs / renseignements techniques :

SIETOM DE CHALOSSE - 815 Route des Partenses - 40 250 Caupenne - Tel : 05.58.98.57.57 - Fax : 05.58.98.49.88 - Courriel : [accueil@sietomdechalosse.fr](mailto:accueil@sietomdechalosse.fr)

**3. Procédures de recours :**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Pau - 50 Cours Lyautey - 64010 PAU CEDEX

Tél : 05 59 84 94 40 - Télécopie : 05 59 02 49 93

Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr - Adresse internet : <http://pau.tribunal-administratif>.